

MISSIONS ET COMPETENCES

Le Comité d'Éthique a une mission de conseil et de représentation morale de l'entreprise.

Il exerce ses missions en toute indépendance et impartialité.

Il est chargé d'exercer les missions suivantes :

- Mission de CONSEIL et d'ACCOMPAGNEMENT au comité de gestion de FFPF;
- Mission de PROMOTION des valeurs éthiques, déontologiques et citoyennes de FFPF;
- Mission de SURVEILLANCE des activités de FFPF de par ses compétences d'expert des différents domaines;
- Mission de RECOMMANDATIONS et/ou de PROPOSITIONS des choix stratégiques de FFPF à la suite d'études réalisées par lui-même;

Son rôle est aussi auprès du Comité de Gestion :

- De veiller au respect de la charte de FFPF et de proposer des axes d'amélioration;
- D'analyse des risques pour garantir la crédibilité de la marque FFPF.

Le comité d'éthique de Fair Play For Planet se porte garant des requêtes suivantes :

- L'obtention d'un niveau de label FFPF ne signifie pas qu'il est définitif. Les entités qui ne rentreront dans une démarche de progrès pourront être « rétrogradés » au niveau inférieur lors du renouvellement du label.
- Fair Play For Planet demande aux entités engagées de s'inscrire dans une démarche de progrès et ne s'interdit pas de retirer le label à ceux qui ne rentreront pas dans cette démarche ou à ceux qui iront à l'encontre de ces préconisations.

COMPOSITION, NOMINATIONS ET REVOCATIONS

Les membres du comité d'éthique sont nommés par le comité de gestion pour 1 an, selon des critères spécifiques et peuvent-être proposé soit par le Comité d'Éthique soit par le Comité de Gestion.

Le Comité d'Éthique est à tout moment composé d'un minimum de trois (3) membres et d'un maximum de dix (10) membres. Ils doivent représenter un panel définit à l'avance.

...

Révocables par le comité de gestion pour :

- Manquement à la charte;
- Conflit d'intérêt;
- Comportement en désaccord avec les valeurs de FFPF;
- Dénigrement de FFPF.

Présidence du Comité d'Éthique

Le Comité d'Éthique est présidé par l'un de ses membres, désigné en son sein à la majorité simple, si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Il est désigné pour la durée de son mandat de membre du Comité d'Éthique.

Durant la durée de son mandat la présidence du Comité d'Éthique assiste au Comité de Gestion de FFPF et devra, s'il ne peut pas être présent physiquement au Comité de Gestion, recevoir tous les CR de réunions.

Le mandat de Présidence n'est renouvelable qu'une seule fois.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres sont bénévoles (frais payés pour participation au comité d'éthique), ils s'engagent à respecter et à signer une charte de comportement et de valeur cohérente avec la mission de FFPF.

Confidentialité

Tout membre du Comité d'Éthique qui se trouverait dans une situation de conflit d'intérêts, directement ou indirectement, doit en informer le Président et se retirer pendant la durée de l'étude du dossier et des délibérations qui s'en suivent. Il peut cependant, s'il le souhaite, être entendu par le Comité à titre consultatif.

Les dossiers étudiés par le Comité d'Éthique sont considérés comme des documents confidentiels, les membres sont donc tenus de garder confidentielles les informations qui leur sont transmises pour l'examen des dits dossiers, ainsi que la teneur des délibérations dudit Comité.

...

FONCTIONNEMENT

Le comité se réunit 2 fois /an.

Les réunions peuvent être physiques ou dématérialisées (audio, vidéo, web conférence, ...), le Président du Comité étant, avec le concours des autres membres, le garant du respect du présent règlement, ainsi que de l'intégrité des débats et délibérations ainsi que de leur éventuelle retranscription.

Le Comité de Gestion lui soumet un rapport 15 jours avant pour avis (vie de l'entreprise, choix stratégiques, de communication, possibilité d'évolution, piste à suivre...).

Le Comité d'Éthique devra remettre un CR de chaque réunion au Comité de Gestion, il pourra s'il le souhaite convier un ou plusieurs membres du Comité de Gestion à ces réunions.

Indépendance

Chaque membre du Comité d'Éthique siège à titre individuel et exerce ses fonctions en toute indépendance.

Les membres du Comité d'Éthique se réunissent à l'initiative de leur Président.

CHARTRE ÉTHIQUE

La charte d'éthique de FFPF est valable tout aussi bien pour les membres de FFPF (Conseil de Gestion) que pour les membres du Comité d'Éthique.